



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sance du 27 fvrier 2020 à 18 heures 30
Sous la Prsidence de M. Ren DROUIN, Maire

Etaient prsents à l'ouverture de la sance : Mmes-MM. Ren DROUIN, Virginie CISAMOLO, Franck ROVIERO, Pierre PANAROTTO, Fabienne ALBIOL, Grard BARNABA, Florence FALETIC, Catherine WIRTH, Florence PANAROTTO, Emilie THIBO, Roger TIRLICIEN, Laurence VALLORTIGARA, Lokmane BENABID, Michel SUMERA, Marianne CONTESE, Jacqueline COR, Virginie DI GIANDOMENICO.

Mme Fatima KHACHEI donne procuration à M. Franck ROVIERO
M. Salvatore LACAVA donne procuration à Mme Virginie CISAMOLO
Mme Danile GRABHERR donne procuration Mme Marianne CONTESE
M. David FANTONI donne procuration à M. Lokmane BENABID
M. Ren MOLINARI donne procuration à M. Ren DROUIN
M. Denis FOERTSCH donne procuration à M. Pierre PANAROTTO
Mme Laura CHRISTMANN donne procuration à Mme Fabienne ALBIOL
M. Rabah ZEBBAR donne procuration à M. Rabah ZEBBAR

Absente : Mme Virginie DI GIANDOMENICO

Affiche en mairie le 28.02.2020

Transmis en Sous-Prfecture le 28.02.2020

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27.02.2020**

- **Ordre du jour de la sance du Conseil Municipal du 27.02.2020**
- **Approbation du procs-verbal de la sance du conseil municipal du 05.02.2020**
- **Communication des dcisions du Maire**

Point n 5-1-5

Objet : Modification du tableau des adjoints

Rapporteur : Monsieur le Maire

Point n 5-1-5

Objet : Modification du tableau des adjoints

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code gnral des collectivits territoriales, et notamment ses articles L. 2122-1 et 2,

Vu la délibération en date du 29.03.2018, par laquelle le conseil municipal a fixé à 8 le nombre de postes d'adjoints au maire,

Vu la vacance du poste d'adjoint à la suite du décès le 14 février 2020 de Mme Doris BARTOLETTI, 5ème adjointe,

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT précités, le conseil municipal de la commune de Moyeuivre-Grande compte tenu de son nombre d'habitants, peut déterminer un nombre d'adjoints compris entre 1 et 8.

Il expose ensuite que le conseil municipal peut, à l'occasion du décès d'un adjoint, prendre une délibération afin d'en réduire le nombre, il lui semble opportun de ne pas élire de nouvel adjoint en remplacement et donc de réduire le nombre d'adjoints à 7.

Il propose par conséquent au conseil municipal de ne pas pourvoir le poste d'adjoint vacant et donc de décider de réduire le nombre d'adjoints à 7.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité
Décide

- De ne pas pourvoir le poste d'adjoint vacant et de réduire le nombre d'adjoints à 7.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour en conséquence et transmis à Monsieur le Préfet annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Moyeuivre-Grande, le 28.02.2020
Le Maire
René DROUIN